

# Prison avec sursis requise pour harcèlement contre un ex-directeur d'école supérieure à Caen

[procès](#) | [éducation](#) | [formation](#) | [enseignants](#)  
Caen, France | AFP | 24/06/2020 12:17 UTC+2

Entre 14 et 18 mois de prison avec sursis ont été requis mercredi en correctionnelle contre l'ancien directeur de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Caen pour harcèlement moral et sexuel de 2010 à 2014.

"L'ensemble des faits reprochés sont parfaitement constitués", et ce "pour l'ensemble" des 14 plaignants, a estimé Jean-Michel Rotaru, procureur adjoint de la République, devant le tribunal correctionnel de Caen.

Ce qui est reproché à Stanislas Hommet, 49 ans, suspendu en 2016, "c'est surtout un système de harcèlement moral", mais également des faits de "harcèlement sexuel, de façon beaucoup plus limitée quant au nombre de victimes" (deux parties civiles), a dit le magistrat.

M. Hommet, qui encourrait trois ans de prison, était "dans un système qui n'était pas simple, avec des injonctions ministérielles, une pression", a estimé M. Rotaru. Titulaire d'un Capes d'histoire-géographie nommé à un poste universitaire, il a peut-être ressenti le besoin d'en "rajouter", a tenté d'expliquer, sans excuser, le magistrat.

Reste que suggérer de "porter le sweat de l'ESPE sans rien en dessous, ce genre de blague, on peut la faire entre copains: pas à l'étudiante dont on est le maître de stage. Ce type de propos est du harcèlement sexuel", a argumenté M. Rotaru.

Quant au harcèlement moral, le parquet a décrit "les méthodes" de M. Hommet: "isoler, écarter, mettre de côté", les victimes, "faire fuir" les étudiants d'un cours "pour abaisser". "Mettre en échec" en ne donnant pas des informations nécessaires à la préparation d'une réunion, "maintenir dans l'insécurité" sur un poste ou un logement.

Durant les réquisitions, le prévenu est resté le dos courbé, regardant ses pieds.

Une des parties civiles, maître de conférence, Anne Schneider, a dénoncé main tremblante à la barre mercredi "un homme ivre de pouvoir" et "l'épuisement mental et psychologique organisé".

Douze personnes, enseignants, personnel administratif ou étudiants, dont deux hommes, ont accusé mardi à la barre M. Hommet.

"J'ai honte" mais "je ne voulais nuire à personne", "dans un contexte de pressions multiples que je n'ai pas su gérer", a dit mercredi le prévenu, qui a aussi été vice-président de l'université chargé de la communication, après d'être excusé.

Selon l'avocat de parties civiles Olivier Lehoux, de 50 à 70 victimes avaient été dénombrées au départ dans cette affaire. Mais d'après Me Lehoux, "1% des PV de l'inspection du travail viennent devant la juridiction correctionnelle".

clc/mas/mm